



Mise en demeure faux témoignage

Par **florian5669**, le **02/12/2008 à 19:38**

Bonjour,

un individu peu scrupuleux m'a impliqué dans un sinistre. Il a perdu le contrôle de son véhicule et a fait appel à un faux témoin. Ils ont fait un faux témoignage afin que je paye sa peinture. Je ne l'ai pas touché et il s'est planté plusieurs mètres derrière moi. Mais, il a essayé de me rentrer dedans alors je me suis arrêté.

J'ai reçu un courrier de son assurance m'expliquant de payer la somme de 1000 euros. J'ai refusé et présenté ma version dans un courrier. Il m'on redemandé de payer la somme sous peine de poursuite judiciaire. J'ai refusé et demandé une médiation car je n'avais jamais vu le témoin.

Son assurance m'a redemandé de payer la somme. Je n'ai pas répondu. Pensant que l'histoire était finie, je pense à autre chose lorsque 1 mois plus tard je reçois un courrier de mise en demeure de la FINREC, une société de recouvrement. Je devais payer la somme plus des intérêts sous 48h sous peine de saisie. Si je payais pas l'assurance m'aurais tt de même poursuivis. Ne sachant pas quoi je paye.

2 jours plus tard je prend contact avec un avocat bénévole. Il me dit que cette mise en demeure n'a pas lieu d'être. Je veux récupérer mon argent. Il me conseille de retourner une injonction de payer contre l'assurance.

Est-ce la meilleure solution?

Par **chaber**, le **03/12/2008 à 14:58**

D'après ce que je comprends vous avez réglé la société de recouvrement.

Ceci inclut implicitement le fait que vous reconnaissiez la créance.

Par **florian5669**, le **03/12/2008 à 20:14**

Je n'ai pas reconnu la créance. On m'a contraint sous la menace d'une saisie de payer. Et, si je refusais de payer ils auraient sûrement engagé des poursuites contre moi. J'aurais eu plus en frais de justice que le préjudice qu'ils me forcent à payer.

Dans ce cas, je fais opposition au chèque car, ils ne l'ont toujours pas encaissé?